



## COMMUNE DE GRANDVILLARD

### ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 MAI 2025

#### PROCES-VERBAL

**Présidence :** Monsieur Daniel Raboud, syndic

**Citoyennes et citoyens présents :** citoyens.nes : 20; conseil communal : 5; soit un total de 25

**Auditeurs-trices :** 2 personnes

**Conseil communal :** Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Marc-Olivier Benninger
- Bertrand Borcard
- Edouard Raboud

**Secrétaire :** Madame Sylvie Broccard

---

**Convocation :**

- affichage au pilier public dès le 2 mai 2025;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 18, du 2 mai 2025;
- insertion dans le Bulletin d'information numéro 96 distribué à tous les ménages le 30 avril 2025 (art. 12, al. 1<sup>bis</sup> LCo; décision de l'assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2021);
- publication sur le site internet.

Le mode de convocation ne suscitant aucun commentaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

---

**Ordre du jour:**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2024 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale et sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)

2. Comptes 2024 (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés à l'administration communale et sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
    - 2.1. Compte de fonctionnement
      - 2.1.1 présentation
      - 2.1.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
      - 2.1.3 approbation
    - 2.2. Compte des investissements
      - 2.2.1 présentation
      - 2.2.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
      - 2.2.3 approbation
  3. Crédits des investissements
    - 3.1 Alpage Fédjire – réfection de la toiture du chalet
    - 3.2 Alpage Pra Fleuri – réfection de la route forestière
    - 3.3 Alpage Les Joux – remise en état terrain sur tracé conduite d'eau
    - 3.4 Rapport de la Commission financière
    - 3.5 Votes du budget des investissements
  4. Désignation de l'organe de révision
  5. Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031
  6. Divers
- 

A 20h00, Monsieur Daniel Raboud, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation de la 8<sup>ème</sup> assemblée communale de la législature 2021-2026.

**Monsieur le Syndic :**

- annonce que l'assemblée sera enregistrée;
- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :
  - <sup>1</sup>*L'assemblée vote à main levée.*
  - <sup>2</sup>*Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.*
  - <sup>3</sup>*Le président et les autres membres du Conseil communal peuvent voter. Toutefois ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.*
- excuse l'absence de M. Pierre Bovet, Mme et M. Marie-Antoinette et André Geinoz, M. Patrice Gurtner, Mme Julie Monney, Mme et M. Marie-Claude et Jean-François Moura, Mme Marie-Claire Pharisa, Mme Nicole Piccand, M. Gérald Raboud, M. Jean-Alfred Senff, M. Laurent Zenoni.

- 
- nomme en qualité de scrutateurs **M. Raphaël Battu** (partie gauche et table du conseil) et **M. Eric Delabays** (partie droite);
  - invite les citoyens à donner leur prénom et nom, puis d'être concis et précis dans leurs différentes interventions afin de passer en revue les points du tractanda dans un délai raisonnable;
  - précise que l'assemblée traite uniquement des affaires communales.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format "PowerPoint". La présentation est annexée au présent procès-verbal (pièce numéro 1).

---

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2024

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2024 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens-nes auprès de l'administration communale, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22 et 103<sup>bis</sup> de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

**Monsieur le Syndic** demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du procès-verbal. Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** soumet le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2024 à l'approbation de l'assemblée communale.

Soumis à l'assemblée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité à main levée, avec remerciements à Madame Sylvie Broccard, secrétaire communale.

---

## 2. Comptes 2024

Les comptes 2024 étaient disponibles sur le site internet de la commune (comptes de fonctionnement et d'investissement). Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité d'en consulter un exemplaire auprès de l'Administration communale. Une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

Le rapport de gestion 2024, comprenant notamment l'analyse des comptes 2024 a été publié dans le bulletin d'information numéro 96, pages 8 à 20. Le rapport de gestion 2024 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal responsable des finances, informe que les comptes ont été tenus par Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances, puis bouclés sur la base des dernières décisions du Conseil communal. Les comptes ont ensuite été révisés par la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA et finalement présentés à la commission financière le 14 avril 2025.

## 2.1 Compte de fonctionnement

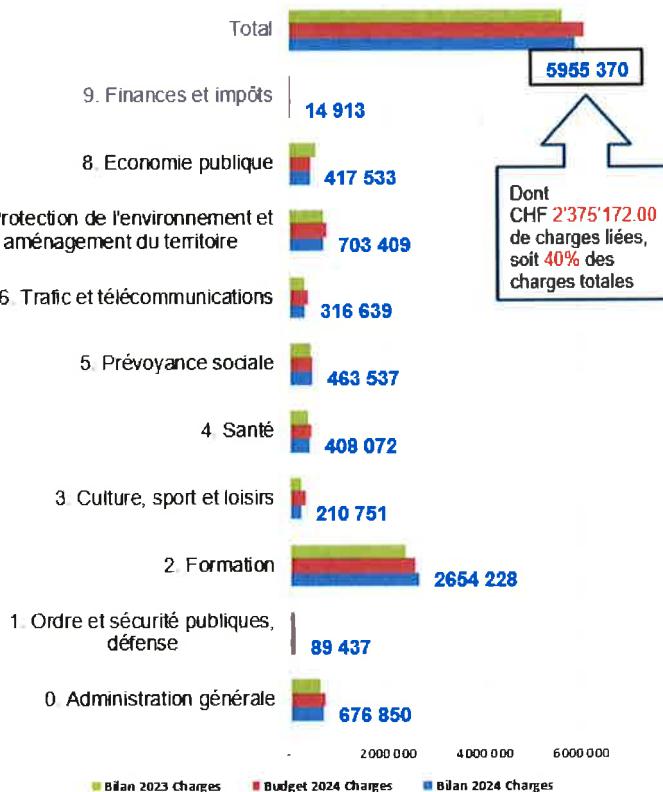
### 2.1.1 Présentation du compte de fonctionnement 2024

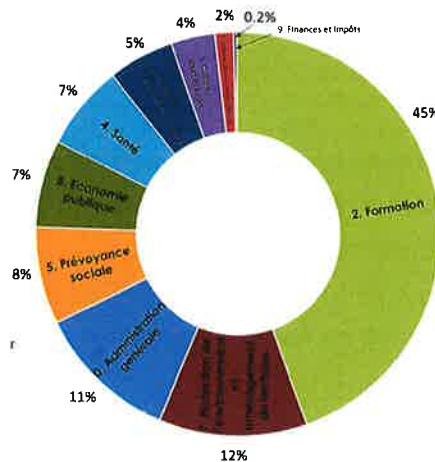
**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, introduit la présentation des comptes de fonctionnement 2024 en commentant deux diapositives, reproduites ci-après, présentant la répartition des charges 2024 par dicastère comparée avec le budget 2024 et les comptes 2023. Le total des charges représente un montant de CHF 5'955'370, dont CHF 2'375'172 sont des charges liées ce qui représente 40%.



## Charges 2024

Répartition des charges par dicastère





**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, poursuit avec la présentation du compte de fonctionnement à l'aide d'un graphique dédié à chaque chapitre en apportant des commentaires relatifs aux principales différences entre le budget 2024, les comptes 2023 et 2024.

## 0. Administration générale

Charges	CHF 676'850
Produits	CHF 190'192

Ce chapitre comprend le législatif, l'exécutif et les services généraux.

L'excédent de charges est de CHF 486'659 (- CHF 12'426 par rapport au budget 2024).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Législatif et exécutif :  
le budget de CHF 106'456 a été respecté, la dépense effective est de CHF 94'494 soit -11%.
- Services généraux :  
charge non prévue de CHF 38'700 provisionnée (rupture contrat informatique).
- Bâtiment édilitaire :  
budget reporté de CHF 16'000 pour le séparateur de la place de lavage.
- Gravières :  
recette effective inférieure de CHF 11'367 par rapport au budget.

## 1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges	CHF 89'437
Produits	CHF 37'562

Ce chapitre comprend la sécurité publique, la justice, les questions juridiques, le service du feu et la défense.

Les charges respectent le budget. L'excédent de charges est de CHF 51'875 (- CHF 5'676 par rapport au budget 2024).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Les charges du service des curatelles représentent 46% des charges totales de ce chapitre, soit un montant de CHF 41'384.
- Participation communale à l'Association du Secours Sud Fribourgeois (ASSF) de CHF 9'492 (CHF 13'815 prévu au budget 2024).

## 2. Formation

Charges	CHF 2'654'228
Produits	CHF 1'525'378

Ce chapitre comprend la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées et la formation professionnelle initiale.

L'excédent de charges est de CHF 1'128'850 (- CHF 3'468 par rapport au budget 2024).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Participation communale aux frais du cercle scolaire de CHF 231'352 (conforme au budget).
- Transports scolaires en augmentation soit CHF 610'668 (+ CHF 59'928 par rapport au budget 2024). La part de Grandvillard est de CHF 78'697 (+14%)
- Camps scolaires : la hausse des charges est intégralement compensée par les ventes organisées par les écoles.
- Conservatoire : les charges de CHF 18'516 (+ CHF 4'018) correspondent au nombre de cours supérieur par rapport à l'estimation budgétaire.

## 3. Culture, sport et loisirs

Charges	CHF 210'751
Produits	CHF 55'668

Ce chapitre contient l'héritage culturel, la culture, les médias, le sport et les loisirs.

L'excédent de charges est de CHF 155'083 (- CHF 47'490 par rapport au budget 2024).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Sport, Personnel : charges de CHF 24'573 peu utilisées. Depuis 2024, l'entretien du terrain de foot est confié à un indépendant (charge reportée au compte d'entretien).
- Sport, Entretien terrain de football : certains investissements n'ont pas été réalisés (impact sur charges et recettes).

- 
- Loisirs, Edilité et parcs : recettes travaux pour tiers inférieures au budget (CHF 24'113 pour CHF 50'000) le personnel ayant effectué moins d'heures pour la corporation forestière.
  - Participation communale à l'AISG de CHF 15'374 (pour un budget de CHF 17'028).

#### 4. Santé

Charges	CHF 408'072
Produits	CHF 7'919

Ce chapitre comprend les hôpitaux, les EMS, les soins ambulatoires, la prévention et la santé publique, non mentionnée ailleurs.

L'excédent de charges est de CHF 400'154 (amélioration de CHF 25'940 par rapport au budget 2024). Les charges sont en-deçà du budget mais en augmentation de 7.9% par rapport à 2023.

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Participation accompagnement personnes âgées : charges de CHF 152'205 pour un budget de CHF 169'200.
- Service de sauvetage (ambulances) : participation de la commune pour CHF 7'683 (budget de CHF 12'630).
- Participation Croix-Rouge, soins à domicile : charges de CHF 120'120 conformes au budget.

#### 5. Prévoyance sociale

Charges	CHF 463'537
Produits	CHF 6'391

Ce chapitre comprend l'invalidité, la vieillesse et survivants, la famille et la jeunesse, le chômage, l'aide sociale et l'asile, et l'assistance, non mentionnée ailleurs.

L'excédent de charges est de CHF 457'146 (détérioration de CHF 12'926 par rapport au budget 2024).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Participation aux institutions spécialisées et handicapées : charges de CHF 242'108.
- Participation au Service social régional : CHF 115'787.
- Crèches et garderies : hausse des charges (total : CHF 52'860.- pour un budget de CHF 29'000.-). Cette augmentation est due à un report de 2023 et à une augmentation du montant des subventions communales.

#### 6. Trafic et télécommunications

Charges	CHF 316'639
Produits	CHF 81'815

Ce chapitre comprend la circulation routière, les transports publics, le trafic et les télécommunications.

L'excédent de charges est de CHF 234'823 (amélioration CHF 51'296 par rapport au budget 2024).

Les divers coûts en lien avec l'entretien des routes ont été maîtrisés et sont restés en-deçà des budgets.

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges	CHF 703'409
Produits	CHF 626'485

Ce chapitre comprend l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les aménagements, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

L'excédent de charges est de CHF 76'925 (amélioration de CHF 51'977 par rapport au budget 2024).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Approvisionnement en eau : charges de CHF 164'898 pour un budget de CHF 169'719.
- Cimetière : charges inférieures (CHF 9'878 pour CHF 32'452) dues à un report de travaux d'entretien et à moins d'heures du personnel d'exploitation.

## 8. Economie publique

Charges	CHF 417'533
Produits	CHF 395'120

Ce chapitre comprend l'agriculture, la sylviculture, la chasse et la pêche, le tourisme, l'industrie, l'artisanat et les commerces, les banques et assurances et les combustibles et énergies.

L'excédent de charges est de CHF 22'413 (amélioration CHF 49'456 par rapport au budget 2024).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- **Economie alpestre :**  
des réparations (fuites d'eau et citerne) ont provoqué une augmentation des charges à CHF 17'234 pour un budget de CHF 12'800,  
les heures du personnel d'exploitation représentent un montant de CHF 16'888 pour un montant de CHF 8'000 prévu au budget.
- **Sylviculture :**  
remboursement des indemnités pour arrêt de travail (charges négatives de CHF 48'799),  
travaux pour tiers inférieurs aux prévisions (effectif réduit, fin de contrat et arrêt de travail).
- Part du bénéfice attendu de la CREG pour CHF 27'562.

## 9. Finances et impôts

Charges	CHF 14'913
Produits	CHF 3'106'589

Ce chapitre comprend les impôts, les conventions fiscales, la péréquation financière intercommunale, l'administration de la fortune et de la dette, les redistributions et les postes non ventilables.

L'excédent de produits est de CHF 3'091'676 (amélioration de CHF 143'215 par rapport au budget 2024).

Les produits comprennent notamment :

- Impôts communaux ordinaires : recettes de CHF 2'243'162 pour un budget de CHF 2'339'695, basées sur des estimations.
- Recettes d'impôts communaux spéciaux (contribution immobilière, impôt sur les gains immobiliers et les plus-values) de CHF 556'217 pour un budget de CHF 335'000 (+66%).

### Résultat du compte de fonctionnement 2024

Le compte de fonctionnement se solde comme suit :

Total des charges :	CHF 5'955'370.28
Total des produits :	CHF 6'033'118.75
<b>Excédent de revenus :</b>	<b>CHF 77'748.47</b>

Pour rappel :

budget 2024 : excédent de charges de CHF 300'170

comptes 2023 : excédent de produits de CHF 622'981

### Facteurs impactant le résultat 2024

- Charges inférieures au budget (dépenses maîtrisées, report certains travaux) CHF 155'219.00
- Recettes supérieures au budget (impôts communaux spéciaux fortement supérieurs CHF 222'700.00)

### Bilan au 31 décembre 2024

Ce document fait partie du rapport de gestion 2024, publié dans le bulletin d'information numéro 96, page 16. Le rapport de gestion 2024 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, commente l'évolution du bilan entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 :

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2024</u>
Total des actifs :	CHF 13'603.846.38	CHF 13'195'198.19

#### **Flux de trésorerie**

Ce document fait partie du rapport de gestion 2024, publié dans le bulletin d'information numéro 96, page 19. Le rapport de gestion 2024 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, présente le flux de trésorerie en relevant l'évolution des liquidités entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 :

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2024</u>
Disponibilité et placement à court terme	CHF 1'975'261.05	CHF 1'718'565.04

Soit une variation des liquidités et placements à court terme disponible pour la commune de CHF 256'696.01.

Aucune question n'est formulée par l'assemblée.

#### **2.1.2 Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière**

La conclusion du rapport de révision de la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA est projetée à l'écran. Ce rapport conclut en recommandant au Conseil communal et à la commission financière de proposer à l'assemblée d'approuver les comptes annuels.

L'intégralité du rapport de révision détaillé est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 4).

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, donne la lecture du rapport de la commission financière ci-après reproduit:

## Point 2.1 « Compte de fonctionnement »

Conformément aux prescriptions légales, les comptes communaux 2024 ont été contrôlés par la fiduciaire Fiduconsult SA à Bulle.

Ce rapport, daté du 16 avril 2025 et signé par MM. Alain Richard et Romain Nicolas, vous est présenté sur l'écran. Permettez-moi de vous faire grâce de toute la partie formelle et juridique pour vous dire simplement que la fiduciaire termine son rapport en recommandant à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2024.

Ce rapport, ainsi que le détail des comptes de fonctionnement 2024 ont été présentés et commentés à la Commission financière l'ensemble du Conseil communal et M. Rémy Aeberli.

La Commission financière relève la bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des recettes supplémentaires sur les impôts spéciaux qui ont permis d'obtenir ce bénéfice de CHF 77'748.47. Nous relevons une nouvelle fois l'importance des charges liées régionales et cantonales qui représentent le 40% du total des charges pour 2024. Il faut toutefois préciser que cette proportion de charges liées est stable depuis 3 ans. Elle s'élevait en effet également à 40% pour les années 2022 et 2023.

Sur la base du rapport de la fiduciaire et des explications fournies, nous recommandons à l'assemblée communale de ce jour d'approuver les comptes de fonctionnement 2024 tels que présentés.

Ce rapport est signé :

- |                  |                     |                  |
|------------------|---------------------|------------------|
| - Pierre Borcard | - Nicole Piccand    | - Thierry Sottas |
| - Steve Läubli   | - Pascal Monteleone |                  |

L'intégralité du rapport de la commission financière est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 5).

### 2.1.3 Approbation du compte de fonctionnement 2024

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement 2024 est approuvé à l'unanimité à main levée (sans les voix des membres du conseil communal), avec remerciements à Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances.

## 2.2. Compte des investissements

### 2.2.1 Présentation du compte des investissements 2024

Monsieur Bertrand Borcard, conseiller communal, présente et commente le compte des investissements 2024 ci-après reproduit.

Ce document fait partie du rapport de gestion 2024, publié dans le bulletin d'information numéro 96, page 18. Le rapport de gestion 2024 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

INVESTISSEMENTS 2024

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2024	Crédit voté	Charges 2024	Produits 2024	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
<b>0290</b>	<b>Bâtiment administratif</b>							
0290.3040.01	Crédit d'étude bâtiment administratif	30.11.2022	-	120'000.00	272.00	-	-	<b>120'272.00</b>
<b>2170</b>	<b>Bâtiment scolaire</b>							
2170.3040.01	Bâtiment scolaire - rampe d'escalier	30.11.2022	-	40'000.00	9'343.20	-	-	<b>38'656.80</b>
<b>6150</b>	<b>Routes communales et génie civil</b>							
6150.3010.03	Mise en zone 30 km/h du village	27.11.19/02.12.20	-	140'000.00	5'361.13	-	-	<b>145'361.13</b>
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>							
7101.6370.00	Taxes des raccordements	-	-	-	-	399.40	-	<b>-399.40</b>
<b>7201</b>	<b>Traitements des eaux usées</b>							
7201.6370.00	Taxes de raccordement	-	-	-	-	6'949.50	-	<b>-6'949.50</b>
<b>7301</b>	<b>Gestion des déchets</b>							
7301.3000.00	Aménagement déchetterie	02.12.2020	-	200'000.00	6'308.70	-	-	<b>206'308.70</b>
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>							
7900.3290.00	Finalisation du plan d'aménagement local	01.12.2021	-	70'000.00	7'806.20	-	-	<b>77'806.20</b>
<b>8180</b>	<b>Economie alpestre</b>							
8180.3010.02	Réfection du chemin alpestre Gros Chodoué	01.12.2021	-	28'000.00	268'405.10	190'000.00	-	<b>103'455.20</b>
8180.3010.03	Réfection route accès Chalet d'Amont (net de subv.)	30.11.2022	-	34'960.00	23'522.60	-	-	<b>23'522.60</b>
8180.3090.00	Réfection des chalets d'alpages (net de subvention)	01.12.2021	-	47'000.00	-	-1'291.00	-	<b>45'708.75</b>
<b>8200</b>	<b>Sylviculture</b>							
8200.3010.01	Réfection du chemin forestier "Les Marais"	01.12.2021	-	17'000.00	43'578.73	25'345.24	-	<b>18'528.16</b>
<b>8710</b>	<b>Électricité</b>							
8710.3550.00	Participation à la CREG (bénéfice 2023 capitalisé)	-	-	-	22'747.35	-	-	<b>22'747.35</b>
<b>Totaux</b>				<b>696'960.00</b>	<b>387'545.05</b>	<b>221'603.14</b>		
<b>Excédent d'investissements 2024</b>						<b>165'941.91</b>		

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, commente les crédits d'investissement clôturés en 2024.

Il s'agit des crédits suivants :

- |  | Crédit voté | Coût final    |
|--|-------------|---------------|
| - Réfection route accès chalet d'Amont         | CHF 34'960  | CHF 25'522.60 |
| - Réfection des chalets d'alpages              | CHF 47'000  | CHF 40'747.75 |
| - Réfection du chemin forestier « Les Marais » | CHF 17'000  | CHF 18'528.16 |

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, précise que le dépassement du crédit alloué à la réfection du chemin forestier « Les Merlas », d'un montant de CHF 1'528.16 (9%) est lié à la mise en place de plusieurs renvois d'eau.

Aucune question n'est formulée par l'assemblée.

## **2.2.2 Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière**

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, informe que le rapport de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA pour le compte des investissements fait partie du rapport précédemment présenté à l'assemblée (voir pièce numéro 4).

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, poursuit avec la lecture du rapport de la commission financière ci-après reproduit :

### **Point 2.2 « Compte des investissements »**

Les comptes d'investissement font également partie du contrôle fiduciaire que vous venez d'entendre.

Lors de notre séance du 14 avril, les représentants de la commune ont fourni toutes les explications relatives aux écarts intervenus entre le budget et les chiffres de la comptabilité 2024.

Par conséquent, la Commission financière vous recommande d'approuver également les comptes d'investissements 2024.

Nous tenons à terminer notre rapport en félicitant M. Rémy Aeberli, caissier, pour la très bonne tenue des comptes, ainsi que M. le Conseiller communal Bertrand Borcard pour l'excellent travail fourni à la tête du département des finances.

Ce rapport est signé :

- |                  |                   |                |
|------------------|-------------------|----------------|
| - Pierre Borcard | Pascal Monteleone | Thierry Sottas |
| - Steve Läubli   | Nicole Piccand    |                |

L'intégralité du rapport de la commission financière est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 5).

## **2.2.3 Approbation du compte des investissements 2024**

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements 2024 est approuvé à l'unanimité à main levée (sans les voix des membres du conseil communal).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, présente et commente les indicateurs financiers MCH2. Il relève que ces indicateurs sont bons sauf le taux d'autofinancement. La valeur de ce dernier indicateur signifie que la commune dispose d'une capacité limitée de financer des projets au moyen de ses fonds propres.

	2024	2023	Appréciation selon SCom
1.Taux d'endettement net	-8.79%	-29.21%	<100% : bon
2.Degré d'autofinancement	269.66%	164.61%	>100% : haute conjoncture
3.Part des charges d'intérêts	-0.01%	0.04%	0%-4% : bon
4.Dette brute par rapport aux revenus	54.60%	48.72%	<50% : très bon 50%-100% : bon
5.Proportion des investissements	6.84%	13.92%	<10% : effort d'investissement faible
6.Part du service de la dette	5.27%	4.21%	<5% : charge faible 5%-15% : charge acceptable
7.Dette nette par habitant	CHF -284.10	CHF -999.-	<0 : patrimoine net
8.Taux d'autofinancement	7.33%	14.87%	<10% : mauvais 10%-20% : moyen

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, fait référence à l'article que le journal La Liberté a consacré à une analyse de la dette par habitant de chaque commune du canton. Il informe que le chiffre (CHF 99'915.00) donné pour la commune de Grandvillard était faux. Contacté le service des communes a reconnu que le chiffre introduit dans leur application n'était pas correct. Cette erreur a été corrigée, le montant de la dette nette par habitant au 31.12.2024 est de - CHF 284.10. Ce taux est considéré comme bon et indique une situation saine.

Au terme de sa présentation, **Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, remercie très sincèrement Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances, pour son excellent travail rigoureux et précis, ainsi que ses collègues du Conseil communal.

Il relève la très bonne collaboration avec l'organe de révision ainsi qu'avec les membres de la commission financière.

**Monsieur Daniel Raboud, syndic**, adresse ses vifs remerciements à Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances, à Monsieur Bertrand Borcard, conseiller communal, ainsi qu'aux membres de la commission financière pour l'excellent travail, la bonne tenue et le suivi des comptes communaux.

### **3. Crédits des investissements**

Un rapport et des explications sur les crédits des investissements ont été publiés dans le bulletin d'information numéro 96, pages 21 et 22.

Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité de consulter un exemplaire du budget auprès de l'Administration communale.

#### **3.1 Alpage Fédjîre – réfection de la toiture du chalet**

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, relève que les alpages communaux font partie de notre patrimoine régional. Afin de préserver la qualité et la valeur de ce patrimoine, l'entretien des chalets d'alpage est une préoccupation constante.

Le conseil communal propose la réfection complète du toit du chalet de La Fédjîre. Le toit sera recouvert de tuiles en aluminium (PREFA).

Le coût des travaux est devisé à CHF 84'850.00. Une subvention de 32 % sera octroyée pour un montant de CHF 27'152.00. Le coût à charge de la commune est de CHF 57'698.00.

Conformément à l'article 45 LFCO, Monsieur Edouard Raboud indique que cette dépense de CHF 57'698.00 sera couverte par les capitaux propres avec un amortissement annuel sur 33.3 ans. Le total des frais de fonctionnement annuels se monte à CHF 1'730.94 (pièce numéro 6).

#### **3.2 Alpage de Pra Fleuri – réfection de la route forestière**

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, indique qu'au printemps 2024, suite à de fortes pluies, le caisson en bois qui soutenait la route située sur l'alpage de Pra Fleuri a cédé. Le conseil communal propose sa reconstruction.

Le coût des travaux s'élève à CHF 120'000.00. Une subvention de 60%, soit CHF 72'000.00 sera accordée. La dépense pour la commune est de CHF 48'000.00.

Ces travaux seront réalisés par les employés communaux de la forêt et de l'édilité.

Conformément à l'article 45 LFCO, Monsieur Edouard Raboud indique que cette dépense de CHF 48'000.00 sera couverte par les capitaux propres avec un amortissement annuel sur 20 ans. Le total des frais de fonctionnement annuels se monte à CHF 2'400.00 (pièce numéro 7).

#### **3.3 Alpage des Joux – remise en état du terrain sur tracé conduite d'eau**

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, informe que consécutivement aux fortes précipitations du printemps 2024, un éboulement a déstabilisé le terrain où passe la conduite d'eau pour l'alimentation des alpages des Joux et de Pra Fleuri.

Le Conseil communal propose de consolider le terrain afin de protéger la conduite d'eau.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 60'500.00 avec un taux de subventionnement à 67%, soit un montant CHF 40'500.00. La dépense nette pour la commune est de CHF 20'000.00.

Ces travaux seront réalisés par nos employés de la forêt et de l'édilité.

Conformément à l'article 45 LFCo, Monsieur Edouard Raboud indique que cette dépense de CHF 20'130.00 sera couverte par les capitaux propres avec un amortissement annuel sur 25 ans. Le total des frais de fonctionnement annuels se monte à CHF 805.20 (pièce numéro 8).

### **3.4 Rapport de la Commission financière**

Monsieur Thierry Sottas, président de la Commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit :

#### **Point 3 « Crédits des investissements »**

Ces 3 demandes de crédits d'investissements ont également été présentées à la Commission financière lors de notre séance du 14 avril.

La Commission financière soutient ces 3 crédits d'investissement pour l'ensemble des travaux qui viennent de vous être présenté. En effet, ne rien entreprendre rapidement coûterait à terme beaucoup plus cher.

Aussi, nous vous recommandons d'approuver

- le crédit de CHF 57'698.00 pour les travaux de réfection de la toiture du chalet de la Fédjîre ;
- le crédit de CHF 48'000.00 pour les travaux de réfection de la route forestière de l'alpage de Pra Fleuri;
- le crédit de CHF 20'000.00 pour les travaux de remise en état du terrain sur le tracé de la conduite d'eau à l'alpage des Joux.

Ce rapport est signé :

- |                  |                     |                  |
|------------------|---------------------|------------------|
| - Pierre Borcard | - Nicole Piccant    | - Thierry Sottas |
| - Steve Läubli   | - Pascal Monteleone |                  |

### **3.5 Votes du budget des investissements**

#### **3.1 Alpage Fédjîre – réfection de la toiture du chalet : CHF 57'698.00**

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote à main levée.

#### **3.2 Alpage de Pra Fleuri – réfection de la route forestière : CHF 48'000.00**

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote à main levée.

#### **3.3 Alpage des Joux – remise en état du terrain sur tracé conduite : CHF 20'130.00**

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote à main levée.

#### 4 Désignation de l'organe de révision

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, informe que l'Assemblée communale du 4 mai 2022 a reconduit, pour trois ans, le mandat confié à Fiduconsult Bulle SA, en qualité d'organe de révision. Le mandat expire à l'approbation des comptes annuels 2024.

La commission financière propose la désignation d'un nouvel organe de révision pour une période de trois ans, soit pour 2025, 2026 et 2027, conformément aux dispositions de la loi sur les finances communales (LFCo), à savoir :

##### *Art. 57 - Désignation de l'organe de révision*

*1 Le contrôle externe de la comptabilité et des comptes est assuré par un organe de révision externe désigné par l'assemblée communale ou le conseil général, sur la proposition de la commission financière.*

*2 L'organe de révision est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.*

...

*4 A la suite de la fin du mandat, de la démission ou de la révocation de l'organe de révision, l'assemblée communale ou le conseil général désigne un nouvel organe lors d'une prochaine séance, mais au plus tard lors de la présentation du budget.*

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, passe la parole à M. Thierry Sottas, président de la commission financière.

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, précise qu'afin de respecter les prescriptions légales, la Commune doit nommer un nouvel organe de révision en remplacement de la fiduciaire Fiduconsult SA à Bulle.

Dans ce but, des offres ont été demandées à des fiduciaires de la place. La commission financière a étudié en détails les quatre dossiers et a retenu la candidature de la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle. C'est l'offre la plus complète et le tarif forfaitaire proposé est très concurrentiel et correspond aux tarifs pratiqués par Fiduconsult. L'expérience acquise avec cette fiduciaire lors de révisions antérieures est excellente et positive.

Aussi, la commission financière propose d'attribuer le mandat de révision des comptes communaux pour les trois prochaines années à la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour le montant forfaitaire annuel de CHF 5'800.00 TTC.

Soumis à l'assemblée, la fiduciaire Ruffieux SA est désigné à l'unanimité en tant que nouvel organe de révision pour 3 ans.

## 5 Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, rappelle les dispositions légales en lien avec la fixation du nombre de conseillers communaux, à savoir :

L'article 54 de la loi sur les communes fixe la composition du conseil communal, à savoir :

*1 Le conseil communal se compose de :*

- a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants;*
- b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants;*
- c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.*

L'alinéa 3 de ce même article prévoit :

*Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.*

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, informe que pour la prochaine législature 2026-2031, le Conseil communal propose de maintenir 5 membres au sein de l'exécutif, ceci au regard de la répartition harmonieuse des dicastères actuels.

### Questions-remarques

**Monsieur Jean Piccand** relève la difficulté de trouver des candidats dans un exécutif à 5 membres.

A la question de **Madame Jacqueline Raboud**, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, répond que la loi sur les communes autorise un changement du nombre de conseillers communaux, cette modification est soumise à la décision de l'assemblée communale.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, soumet à l'approbation de l'Assemblée communale la composition du Conseil communal, en fixant à 5 le nombre de conseillers-ères communaux-nales, pour la législature 2026-2031.

L'assemblée communale approuve à l'unanimité de fixer à 5 le nombre de conseillers-ères communaux-nales pour la prochaine législature 2026-2031.

## 6 Divers

### 6.1 Vente des actions Sainte-Anne Energie SA, rectification information donnée en assemblée communale du 15.05.2024

Le point 8 du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024 relève que "Monsieur Daniel Raboud, syndic, indique que la dernière assemblée a accepté la reprise de Sainte-Anne Energie SA par Groupe E SA."

Interpelé par un citoyen après l'assemblée du mois de novembre dernier, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, indique que cette déclaration est erronée.

Il précise que le Service des communes a été contacté et a confirmé que la vente des actions de Sainte-Anne Energie SA n'avait pas à être soumise au législatif communal.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, précise que le contexte légal a obligé à régulariser la situation de Sainte-Anne Energie vis-à-vis de la concession. Intégrer Sainte-Anne dans la convention de concession de Groupe E était la meilleure solution à cette problématique. Tous les actionnaires ont accepté cette solution.

Groupe E a fait une proposition de rachat des actions à tous les actionnaires à un prix attractif. Groupe E n'avait aucune volonté de léser les actionnaires. La commune a fait une belle plus-value sur la vente de ces actions.

Le contrat de prestation de la commune envers Sainte-Energie reste d'actualité et est repris par Groupe E.

Groupe E continue de payer des impôts dans la commune (impôt foncier).

---

## **6.2 Restaurant Le Pic Vert**

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, informe qu'en accord avec le propriétaire, la commune ne soutient plus financièrement le restaurant Le Pic Vert et qu'un changement dans la gestion de l'établissement devrait intervenir au début 2026.

---

## **6.3 Point d'avancement du projet de la Route de la Gare**

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, fait part de l'état d'avancement du projet de la nouvelle Route de la Gare.

Suite à la présentation du projet aux citoyens en juin 2024, le Conseil Communal a pris en compte les remarques émises afin d'adapter certains aspects du projet. Ces ajustements ont amené à revoir le profil de la route. La bande herbeuse, initialement prévue pour séparer la voie de mobilité douce de celle des véhicules motorisés, a été supprimée au profit d'une bordure biaise.

Ce nouveau profil devra faire l'objet d'une validation du Service de la Mobilité préalablement à la demande de permis qui devrait être déposée avant l'été. Par ailleurs, la question du financement de cette infrastructure devra être étudiée sous différentes variantes, impliquant à la fois les exploitants et la Commune. Il s'agira de garantir une solution équilibrée et fiable pour toutes les parties concernées.

Hormis l'obtention du permis et le règlement de l'aspect financier, le calendrier des travaux sera fortement conditionné par l'évolution de l'exploitation des gravières dans les

---

années à venir. Le Conseil Communal tiendra informés les citoyens des prochaines étapes. L'objectif est de garantir un aménagement cohérent, sécurisé et adapté aux besoins de la population, tout en renforçant l'attrait en mobilité douce pour cette liaison importante entre Grandvillard et la gare ferroviaire de Villars-sous-Mont, qui offre des solutions intéressantes sur la ligne Montbovon-Palézieux.

---

#### 6.4 Intervention de M. Edouard Raboud

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, donne lecture du texte suivant concernant ses excuses pour accusation infondée.

*Je soussigné Edouard Raboud, conseiller communal, reconnais avoir accusé sans aucune preuve, Monsieur Meinrad Borcard d'avoir dénoncé au Service de l'environnement SEn, l'entreprise JPF Gravières SA, société exploitante de la gravière de La Tâna, de ne pas respecter la cote d'exploitation.*

*J'ai récemment compris que mes accusations étaient erronées. Je regrette le tort que cela a pu causer à Monsieur Meinrad Borcard lequel a été contraint d'ouvrir une procédure.*

*Je présente mes excuses les plus sincères à Monsieur Meinrad Borcard pour mon comportement en espérant qu'il pourra les accepter et retirer sa plainte déposée à mon encontre.*

*Edouard Raboud, conseiller communal*

---

#### - Questions et remarques de l'assemblée

**Monsieur Antoine Castella** fait référence au crédit d'investissement accepté par l'assemblée communale du 30.11.2022 et souhaite avoir des informations au sujet de l'état du dossier.

**Monsieur Marc-Olivier Benninger**, conseiller communal, président de la commission de bâtisse, renvoie aux comptes des investissements et indique qu'un montant de CHF 26'546.50 a été dépensé à ce jour pour réaliser différentes études et établir des plans (le montant du crédit voté est de CHF 120'000).

**Monsieur Marc-Olivier Benninger**, conseiller communal, relève que la transformation du bâtiment communal n'apporterait pas la plus-value attendue. La commission de bâtisse a étudié d'autres alternatives qui n'ont pas pu aboutir. **M. Marc-Olivier Benninger**, conseiller communal, précise que ladite commission ne s'est pas réunie en 2024 mais qu'elle reste attentive aux éventuelles opportunités qui pourraient s'offrir.

**Monsieur Jean Piccand** pose la question du déneigement aux endroits où ont été aménagés les ralentisseurs liés à l'instauration de la zone 30 km/h.

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, répond que des douilles ont été installées en prévision de la mise en place de piquets à neige.

---

**Monsieur Eric Delabays** relève la modification des horaires de la déchetterie et dit regretter la fermeture de la déchetterie le jeudi soir.

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, répond que cette adaptation des horaires de la déchetterie a été décidée en tenant compte de la fréquentation de la déchetterie dans le but de répondre au mieux aux besoins.

**Madame Michelle Vial**, surveillante de la déchetterie, confirme le peu de fréquentation de la déchetterie le jeudi soir. Elle précise également que l'ouverture prolongée le samedi matin lui permettra d'assurer une meilleure gestion.

---

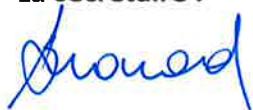
La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie les participants de la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie ses collègues du Conseil pour leur disponibilité, ainsi que la part de responsabilité prise dans la gestion des affaires communales.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, remercie également le personnel administratif pour sa compétence étendue et sa grande disponibilité ainsi que tous les citoyennes et citoyens engagés dans une des nombreuses fonctions communales. Ces personnes font vivre notre communauté; qu'elles en soient félicitées et remerciées.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, clôture l'assemblée à 21h05 en remerciant les citoyens présents de leur attention.

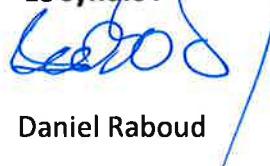
Chacun est invité à un moment de partage et d'amitié.

La secrétaire :

  
Sylvie Broccard



Le syndic :

  
Daniel Raboud